

Tableau d'utilisation des produits des obligations durables

Responsabilités des rapports financiers

Le tableau d'utilisation des produits des obligations durables ci-joint a été préparée selon la méthode de la comptabilité de caisse. Le tableau a été correctement préparée dans les limites raisonnables de l'importance relative et sur la base des informations disponibles jusqu'au 24 novembre 2025.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation d'autorité appropriée et une séparation des responsabilités. Une fonction d'audit interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction.

L'émission d'obligations durables fait partie du programme de trésorerie de la province géré par l'OOF. Le programme de trésorerie fait l'objet d'un audit annuel par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario et certains aspects du programme sont vérifiés par l'auditeur interne désigné par l'OOF, conformément à son plan d'audit annuel. Les questions soulevées par l'audit annuel du Bureau du vérificateur général sont communiquées à la direction et toutes les recommandations ont été mises en œuvre à ce jour.

Le tableau d'utilisation des produits des obligations durables a été vérifiée par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale est d'exprimer une opinion sur la question de savoir si le tableau est préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la base comptable décrite dans la remarque 2 du tableau. Le rapport de la vérificatrice générale, décrit l'étendue de l'examen et de l'opinion de la vérificatrice.

Au nom de la direction :



Gadi Mayman

Directeur général
Office ontarien de financement



Darren Scanlan (poste intérimaire) au nom de :
Muneeb Chaudhary
Directeur général des finances
Office ontarien de financement

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au sous-ministre des Finances

Opinion

J'ai effectué l'audit du tableau d'utilisation des produits des obligations durables (le « tableau ») de l'Office ontarien de financement (« OOF ») au 31 mars 2025, ainsi que les notes relatives au tableau, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, le tableau ci-joint est préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux règles comptables de base décrites à la note 2 relative au tableau.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Je suis indépendant de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit du tableau au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations – règles comptables de base

J'attire l'attention sur la note 2 relative au tableau, qui décrit les règles comptables de base pour le tableau. Le tableau a été préparé dans le but d'aider la province à divulguer son utilisation des produits des obligations durables. La détermination de l'admissibilité des projets en vertu du Cadre des obligations durables de l'Ontario incombe à la province et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion sur celle-ci. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction de l'OOF est responsable de la préparation du tableau conformément aux règles comptables de base qui sont décrites à la note 2 relative au tableau, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation du tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du tableau, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF relatif aux obligations durables.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit du tableau

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquiers une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'OOF;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'OOF    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans le tableau au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF    cesser son exploitation.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Le v  rificateur g  n  ral adjoint



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 24 novembre 2025

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Tableau d'utilisation des obligations durables

Au 31 mars 2025

Utilisation des produits des obligations vertes Au 31 mars 2025				Utilisation des produits des obligations durables Au 31 mars 2025	Utilisation des produits des obligations sociales Au 31 mars 2025
Solde au 31 mars 2024					
			542 287 779 \$		
Produits utilisés pour :					
Expansion de GO	MTO (Metrolinx)	(493 703 790)			
TLR Hazel McCallion (anciennement Hurontario LRT)	MTO (Metrolinx)	(48 217 166)			
Infrastructure de recharge des VE	MTO	(257 761)	(542 178 717)		
		Sous-total	109 062		
Produits de la 16e émission d'obligations vertes					
			1 262 287 500		
Produits utilisés pour :					
Expansion de GO	MTO (Metrolinx)	(436 000 000)			
TLR Hazel McCallion (anciennement Hurontario LRT)	MTO (Metrolinx)	(135 000 000)			
Ligne de métro Ontario	MTO (Metrolinx)	(573 287 500)			
Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough	MTO (Metrolinx)	(118 000 000)	(1 262 287 500)		
		Sous- total	0		
Produits de la 17e émission d'obligations vertes					
			990 490 000		
Produits utilisés pour :					
Expansion de GO	MTO (Metrolinx)	(335 000 000)			
TLR Hazel McCallion (anciennement Hurontario LRT)	MTO (Metrolinx)	(110 000 000)			
Ligne de métro Ontario	MTO (Metrolinx)	(445 490 000)			
Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough	MTO (Metrolinx)	(100 000 000)	(990 490 000)		
		Sous-total	0		
Produits de la 18e émission d'obligations vertes					
			1 246 575 000		
Produits utilisés pour :					
Expansion de GO	MTO (Metrolinx)	(425 000 000)			
TLR Hazel McCallion (anciennement Hurontario LRT)	MTO (Metrolinx)	(132 000 000)			
Ligne de métro Ontario	MTO (Metrolinx)	(561 875 000)			
Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough	MTO (Metrolinx)	(116 000 000)	(1 234 875 000)		
		Sous-total	11 700 000		
Solde au 31 mars 2025				0	0
			11 809 062 \$		

Remarques relatives au tableau d'utilisation des produits des obligations durables

1. Contexte

En octobre 2014, l'Ontario a lancé le programme d'obligations vertes. Entre 2014 et 2023, quatorze obligations vertes ont été émises dans le cadre des obligations vertes pour aider à financer les transports en commun et d'autres projets respectueux de l'environnement dans l'ensemble de l'Ontario. En janvier 2024, la province a mis à jour et élargi le cadre des obligations vertes pour en faire un cadre d'obligations durables afin d'englober des projets sociaux en plus des projets environnementaux. Les 15^e, 16^e, 17^e et 18^e obligations vertes dans le cadre de ce programme d'obligations durables ont été émises en février 2024, juin 2024, octobre 2024 et janvier 2025 pour un montant respectif de 1,5 milliard, 1,25 milliard, 1 milliard et 1,25 milliard de dollars. Le cadre des obligations durables définit les types de projets admissibles au produit des émissions. Les projets admissibles sont déterminés par la province de l'Ontario. Aucune obligation durable ni obligation sociale n'a été émise au cours de l'exercice.

2. Base comptable

Le tableau a été préparée pour suivre, sur une base de trésorerie, l'utilisation des fonds générés par l'émission de ces obligations durables de l'Ontario pour des projets sélectionnés qui ont été approuvés par la province en vertu du Cadre pour les obligations durables de l'Ontario. Le tableau d'utilisation des produits des obligations durables montre les produits nets de l'émission d'obligations durables qui sont enregistrées dans un compte désigné dans les registres financiers de la province, qui suit l'utilisation des fonds pour les projets admissibles. Tant que le compte présente un solde positif, les montants sont déduits du solde du compte désigné au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour des projets admissibles, approuvés comme tels par la province.

3. Intérêts perçus sur le compte désigné

Les intérêts générés par les produits du compte désigné ne sont pas disponibles pour financer des projets d'obligations durables admissibles. Les intérêts perçus sont versés au Trésor public de la province de l'Ontario.

4. Parties liés

Le ministère des transports (MTO) et Metrolinx sont des parties liées à l'Office ontarien de financement, car toutes les entités sont contrôlées par la province de l'Ontario.

5. Événement ultérieur

Une 19^e obligation verte en dollars canadiens, dans le cadre de ce programme durable, a été émise en août 2025 pour un montant de 1 milliard de dollars et arrivera à échéance en février 2034. Une 20^e et une 21^e obligation verte en dollars canadiens, dans le cadre de ce programme durable, ont été émises en novembre 2025 pour un montant de 600 millions de dollars et 1,5 milliard de dollars, respectivement. Ces obligations arriveront à échéance respectivement en octobre 2054 et novembre 2030.

Le Programme ontarien pour la recharge des VE du ministère des Transports, dans le cadre du programme des obligations vertes 15, n'a pas utilisé la totalité du montant alloué de 372 000 dollars dans le délai approuvé et a bénéficié d'une prolongation supplémentaire de six mois. Le montant restant de 109 062 dollars a été entièrement utilisé en juillet 2025.

6. Réaffectation de l'utilisation des produits de l'obligation verte 18

L'allocation initiale du Programme ontarien pour la recharge des VE du ministère des Transports provenant des produits des obligations vertes 18 s'élevait à 11 700 000 \$. Le Programme ontarien pour la recharge des VE prévoyait qu'il n'utiliserait pas la totalité de ce montant, et il a été décidé de le réduire à 2 358 216 \$. Le solde restant de 9 341 784 \$ a été alloué au programme d'expansion du réseau ferroviaire Go de Metrolinx, à compter d'octobre 2025.



Jason Fitzsimmons
Sous-ministre des Finances



Gadi Mayman
Directeur général